



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
20/03/2025		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2025 –
Séance du 25 mars 2025	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20250325 – 007

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq mars, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Épagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20/03/2025, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Florian CHAYS, Céline TARDY, Vincent RONAT conseillers.

Procuration : Philipp FURHMANN à Philippe SAUTIER

Absents : Cécile DUPARC, Jonathan DUPARC

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Objet : Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le passage à la M57 a supprimé la possibilité d'inscrire des dépenses imprévues. Cela est remplacé par une procédure appelée la fongibilité des crédits.

Ainsi, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits budgétaires entre les chapitres de dépenses dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide d'accorder la délégation de virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Article 2 :

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire
M. MERMIN**